



Non restitution d'un bijou par le bijoutier

Par **NBM21**, le **05/02/2008** à **11:30**

J'ai déposé un bijou en réparation en 08/2005 j'ai égaré le ticket (où ne figure aucune date) il y a 4 mois je le retrouve le bijoutier m'annonce qu'il a détruit le bijou. je voudrais savoir s'il en avait le droit au regard du droit de propriété quel délai avais je pour récupérer mon bijou et quels sont les recours à ma disposition. je précise que ce bijou à une valeur sentimentale (gourmette de baptême).
cordialement